

Province de Québec
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

Objet : Budget 2015 – informations

A) Sommaire du budget : Adopté le 15 décembre 2014

Total net des revenus et des charges : 6 499 055\$

Note: En excluant les dépenses liées aux activités d'investissement lesquelles sont financées par des appropriations de surplus et de fonds réservés, le budget municipal enregistre une augmentation nette de 2.1 %

La répartition :	Revenus :	4 679 420\$
	Surplus & fonds réservés	1 819 635\$
	Charges :	4 705 990\$ ¹
	Amortissement	- 544 355\$
	Remboursement de capital	266 900\$
	Activités d'investissement	2 070 520\$ ²

<u>Notes</u> :	¹	Incluant 70 145 \$ pour les intérêts sur la dette
	²	Les dépenses d'immobilisation sont :
		- Équipement informatique : 4 010\$
		- Équipements de voirie : 15 000\$
		- Terrains & bâtiments /
		Acquisition : 150 000\$
		- Parcs – Aménagement
		& équipements : de parcs : 216 635\$
		- Bibliothèque /
		livres & équipements : 12 000\$
		- Travaux d'aqueduc & d'égout : 136 000\$
		- Travaux de pavage : 775 000\$
		- Équipement incendie 261 875\$
		- Aqueduc / égout – réfection 350 000\$
		- Bâtiment municipaux / réfection 150 000\$

Et seront financées de la manière suivante :

- Surplus Fonds général:	434 635\$
- F. réservés – travaux publics:	10 000\$
- Carrières & sablières:	775 000\$
- TECQ (2014 – 2017):	350 000\$
- F. réservés – Développement économique:	250 000\$

B) Taux de taxation 2014 :

Taxe foncière: le taux de base demeure le même que pour 2014 soit: 0,78 \$ / 100\$ d'évaluation.

Exceptions:

Taxe sur les immeubles non-résidentiels (IRN) :	1,37\$ / 100\$ d'évaluation
Terrains vagues desservis ¹ :	1,56\$ / 100\$ d'évaluation
Terrains vagues non-desservis ¹ :	0,78\$ / 100\$ d'évaluation

Note : 1) Ne s'applique pas dans le cas des projets de développements domiciliaires parce qu'il y a des ententes avec les promoteurs.

Taxes de services: les taux suivants ont été retenus:

- 1) Aqueduc - taux de base (même taux que 2014):
- Résidentiel : 117,50 \$ / unité (< de 150 m³)
 - Autres immeubles : 132,50 \$ / unité (< de 150 m³)
- consommation excédentaire :
- Résidentiel : 1,50 \$ / m³ (entre 151 & 400 m³)
3,00 \$ / m³ (> 401 m³)
 - Autres immeubles : 1,60 \$ / m³ (entre 151 & 400 m³)
3,10 \$ / m³ (> 401 m³)

- 2) Égout : Secteur Village : Résidentiel : 133,41\$ / unité (même taux que 2014)
Commercial : 143,41\$ / unité (même taux que 2014)

Secteur Hébert: Résidentiel : 118,65\$ / unité (même taux que 2014)

- 3) Ordures :
- | | |
|------------------------|-----------------|
| Matières résiduelles : | 72,51\$ / unité |
| Matières recyclables: | 19,85\$ / unité |
| Matières organiques: | 31,74\$ / unité |
| Bacs bruns (achat): | 61,41\$ / bacs |

Note: Par rapport à 2014, on note une augmentation du taux de taxes global liée à la mise en place de la collecte des matières organiques et à l'achat du bacs brun.

- 4) Vidanges des fosses septiques : le taux est fixé à 83,42\$ / fosse.

C) Rôle d'évaluation : Par rapport à 2014, il y a augmentation de 15 325 300\$ (4%), la valeur imposable passant de 369 093 200\$ à 384 418 500\$ de laquelle le résidentiel représente un plus de 71% avec 274 705 700\$

D) Profils financiers : Sur le plan régional, les informations fournies par le ministère des Affaires municipales (MAMROT) montrent que, toutes taxes confondues, pour 2014:

	<u>St-Cyrille</u>	<u>St-Germain</u>	<u>Drummondville</u>
Taux global de taxation uniformisé: (taux du 100 \$ d'évaluation)	0.9780\$	0.9570\$	1.0537\$
Charge fiscale moyenne: (résidence d'un logement)	1722\$	1920\$	1994\$

Saint-Cyrille-de-Wendover,
15 décembre 2014.

Mario Picotin
Directeur général